

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU TOURNOI

Tournoi interne de L'Ouverture Lauragaise 2023

Article 1 : Présentation

Le club d'échecs « L'Ouverture Lauragaise » (Ligue Occitanie) organise le tournoi de parties longues homologué FIDE « Tournoi interne de Sainte Foy d'Aigrefeuille » la semaine du 5 au 11 juin 2023

Lieu de la manifestation : Local du Club d'échecs L'Ouverture Lauragaise à Sainte Foy d'Aigrefeuille 31570

Cette manifestation est ouverte à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Être licencié A pour la saison en cours à la F.F.E
- Faire partie du club ou bien ayant fait partie du club

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93^{ème} Congrès de la FIDE à Chennai (Inde) applicables depuis le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements sont effectués au Système Suisse (Règles C.04 FIDE 20.....) Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.6).

Article 3 : Rondes et cadence

Nombre de rondes : 5

Cadence Fisher: 60 mn avec un incrément de 30 sec par coup depuis le début (équivalent 1h30 KO)

Article 4 : Horaires

Horaires de Jeu :

- Rondes 1 à 4 du 5 au 8 juin (1 ronde par jour) par accord mutuel entre les adversaires
- Rondes 5 le vendredi 9 juin à 20h (possibilité de décaler les parties jusqu'au 11 juin en cas de non disponibilité dument justifiée)

Article 5 : Droits d'inscription et Liste de Prix

Droits d'inscription: aucun

Liste des prix : aucun

Article 6 : Classement

Il est effectué par le nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par ordre :

- ✓ Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires, tronqué du plus petit),
- ✓ puis Performance

Article 7 : Forfaits

Un « bye » autorisé par joueur pour la durée du tournoi (non applicable pour la ronde 5) si le joueur concerné formule sa demande avant les appariements de la ronde concernée

Article 8 : Fin de partie

Dès la fin de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) avertit l'arbitre.

Article 9 : Parties Nulles

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

En cas de triple répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), ou si les 50 derniers coups consécutifs ont été effectués par chaque joueur sans aucune prise, et sans mouvement de pion, alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Article 10 : Coups illégaux (art. 7.5 des règles du jeu)

Le premier coup illégal achevé est sanctionné de deux minutes de temps supplémentaire donné à l'adversaire. Le second coup illégal achevé entraîne la perte de la partie (article 7.5.5 des règles du jeu). Toutefois la partie est nulle si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par une suite de coups légaux.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur

Marc TRIER (AFO1)

Daniel PELISSIER

Annexe : CHARTE DU JOUEUR D'ECHECS

RESPECTER LES REGLES

- Les parties se jouent conformément aux règles du jeu telles qu'elles sont définies et adoptées par la Fédération Internationale des Échecs et par la Fédération Française des Échecs. Elles doivent être appliquées de bonne foi.
- Le résultat de la partie ou du match doit être acquis loyalement, sans bafouer l'éthique sportive et ne doit donc pas découler d'une quelconque négociation. Les comportements susceptibles de porter préjudice à un autre compétiteur ou de nature à jeter le discrédit sur notre sport sont totalement prohibés.
- Une proposition de nullité est toujours inconditionnelle. Le partage du point par accord mutuel ne doit pas résulter de considérations dont les tenants et les aboutissants se situent hors du contexte sportif et ne peut intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

RESPECTER L'ADVERSAIRE

- Respecter l'adversaire, c'est refuser de jouer en ayant recours à des moyens illégaux, à des sources d'informations extérieures, à la tricherie.
- Respecter l'adversaire, c'est éviter de le distraire ou de le déranger de quelque manière que ce soit.
- Respecter l'adversaire, c'est s'adresser à lui en des termes toujours courtois et polis.

RESPECTER L'ARBITRE

- En participant à une compétition homologuée, le joueur accepte de jouer sous le contrôle d'un arbitre disposant de toute l'autorité nécessaire pour veiller à l'application des règles du jeu.
- Garant du respect des règlements fédéraux et du respect de l'esprit sportif, l'arbitre est un représentant officiel de la F.F.E sur les lieux du tournoi.
- Face à une décision de l'arbitre en cours de jeu, le joueur ne peut qu'obtempérer. Il peut interjeter appel oralement dans l'instant, mais dès que possible il déposera sa réclamation par écrit selon des modalités qui doivent lui être expliquées par le corps arbitral.

RESPECTER L'ORGANISATEUR

- Chaque joueur doit concourir à la bonne tenue de la compétition.
- L'inscription à une compétition homologuée implique l'acceptation des dispositions définies par le Règlement Intérieur affiché dans l'aire de jeu.
- Les réclamations concernant l'organisation ne sont recevables que si elles sont formulées correctement.

Le compétiteur qui transgresse la Charte du joueur d'échecs dans le cadre d'un événement homologué s'expose à des pénalités sportives ou à des sanctions disciplinaires. En s'inscrivant à une compétition organisée sous l'égide de la Fédération Française des Echecs, le joueur s'engage à respecter la présente Charte adoptée par la F.F.E le 21 juin 2003, le Code de l'Éthique » amendé par la F.I.D.E en 1996 au Congrès d'Erevan ainsi que le « Code du Sportif » édicté par l'Association Française pour un Sport sans Violence et pour le Fair-Play (A.F.S.V.F.P).